

Résumé des décisions du Conseil Communal de Vich du 07.10.2025 présidé par le Président M. Christian BRONSIL

> Appel nominal

36 membres convoqués, 29 présents, 7 excusés. Le quorum est atteint

Adoption du Procès-Verbal 17.06.2025.

Le procès-verbal 17.06.2025 est accepté à l'unanimité, 1 abstention

Adoption de l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est adopté, 6 abstentions

Préavis n°02/2025-2026 - Règlement sur le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable (FEDD)

Un amendement est proposé

- Ajout d'une subvention unique et non-répétitive de CHF 250. -- accordée à chaque personne majeure du foyer, lors d'une acquisition sous présentation d'une facture d'achat d'un commerce.
- Maintien de la subvention existante de CHF 500. -- en renonçant à une voiture privée pour au moins un an et présenter une facture d'achat d'un commerce.

Nous votons l'amendement:

Amendement accepté (13 OUI, 7 NON, 8 Abstentions)

Nous passons au vote du préavis.

Le Préavis n°02/2025-2026 est accepté tel qu'amendé, 2 abstentions

▶ Préavis n°03/2025-2026 — Demande de crédit d'étude de CHF 170'000.- TTC en vue de la restauration intérieure et extérieure de l'église située sur la parcelle n° 120 à Vich

Le Préavis n°03/2025-2026 est accepté à l'unanimité

➤ Motion – Règlement de Police – annulation de la délégation du pouvoir concernant particulièrement les articles 35, 36, 37 déposée par M. Stéphane DEMUNYCK

La Motion est refusée et ne sera pas pris en compte (9 OUI, 10 NON, 9 Abstentions)

Fait à Vich, le 08.10.2025

Au nom du Conseil Communal de Vich

Le Président

M. Christian BRONSIL

La Secrétaire

Mme Valérie ZEENDER

Selon les articles 168 et suivants de la LEPD, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Vich, accompagnée d'un exemplaire de listes de signatures, sous la signature d'au moins cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication à l'affichage au pilier public.